Nizar Baraka : la réforme du cadre juridique des coopératives répond à un impératif de proximité

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-11-2008 11:30:00

Le ministre délégué chargé des affaires économiques et générales, M. Nizar Baraka, a souligné vendredi à Marrakech que la réforme du cadre juridique des coopératives répond à un impératif de proximité.

Ouvrant les travaux d'une rencontre régionale de concertation sur ladite réforme, le ministre a indiqué que son département a élaboré une feuille de route visant à restructurer et mettre à niveau le secteur de l'économie sociale qui englobe principalement les coopératives et les associations.

Elle vise aussi, a-t-il ajouté, à créer davantage d'opportunités d'emploi, à recruter des ressources humaines qualifiées et à mieux capitaliser les richesses économiques et naturelles, rappelant à ce propos la mise en £uvre de neuf plans régionaux pour relancer l'économie sociale.

L'objectif étant de définir les prérogatives de chacune des entités intervenant dans le champ de l'économie sociale, d'aider les coopératives à commercialiser leurs produits et aussi à réformer le cadre juridique des coopératives.

M. Mounir Chraïbi, Wali de la région Marrakech-Tensifet-Haouz, a, pour sa part, mis en avant l'importance du secteur de l'économie sociale et son rôle nécessaire dans le développement humain, indiquant que le nombre des coopératives dans la région se chiffre à 460, soit 7,6 pc du tissu national.

M. Chraïbi a cependant regretté que cette agglomération des coopératives n'arrive toujours pas à se hisser au niveau des potentialités économiques dans la région, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du tourisme et de l'artisanat, imputant cette situation à l'absence d'une gouvernance efficiente et d'un savoir-faire en management et aussi d'une visibilité en matière de priorités stratégiques.

Un avis que partage le président de la Fédération Nationale des Coopératives, M. Zaghloul Saâidi, qui a plaidé pour une aide conséquente aux opérateurs dans le secteur de l'économie sociale et une revalorisation du rôle et du statut des coopératives.

Cette rencontre a été marquée par la présentation des grandes lignes de la réforme du cadre juridique des coopératives qui vise, entre autres, à mieux définir les prérogatives des coopératives, à simplifier la procédure de leur constitution et aussi à consolider leur autonomie.

MAP